

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 3 octobre 2011, à 20 heures, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Joël Beauchemin, Lyne Beaulieu, Francis Rinfret, Denis Le Blanc, Bruno Desjarlais, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Sont également présents: M. Sébastien Roy, *directeur général*
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

MOMENT DE RECUEILLEMENT

CONCOURS VARENNES EN FLEURS Remise de reconnaissances

Monsieur le maire Martin Damphousse procède à la remise de reconnaissances concernant le concours « Varennes en fleurs 2011 ».

ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire Martin Damphousse confirme à l'assistance l'ajout du point N° 25 : «Appel d'offres services professionnels - Élaboration des plans et devis & surveillance des travaux pour la construction d'une rue industrielle (d'environ 1 000 mètres linéaires) dans le cadre d'un futur parc industriel (A-30 et boulevard Lionel-Boulet) – Approbation des critères de qualité »

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

(sur les points à l'ordre du jour seulement)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Capacité des usines de filtration et d'épuration des eaux à accueillir de nouveaux projets résidentiels.

Fin de la première période de questions.

PROCLAMATION

2011-317 Semaine de la prévention des incendies du 9 au 15 octobre 2011

Il est proposé et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la semaine du 9 au 15 octobre 2011 soit proclamée comme étant la *Semaine de la prévention des incendies*.

Le thème de cette année, « Notre plan d'évacuation, on l'a fait! », vise à inciter le citoyen à préparer et tester son plan d'évacuation familial.

Un plan d'évacuation combiné à des avertisseurs de fumée qui fonctionnent en tout temps est le moyen le plus efficace de sauver votre vie et celle de vos proches.

Adoptée.

PROCÈS-VERBAL ET COMPTES DU MOIS

2011-318 **Approbation procès-verbal, séance générale 12 septembre 2011**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil, appuyé par madame la Conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance générale tenue le 12 septembre 2011 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

Adoptée

2011-319 **Approbation des comptes, Septembre 2011**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin, appuyé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par la directrice des finances et trésorière pour le mois de septembre 2011 :

Fonds d'administration :	2 019 196,92 \$
<i>(chèques 17530 à 17690 et paiements électroniques)</i>	
Fonds des dépenses en immobilisation :	1 065 937,90 \$
<i>(chèques 1673 à 1684)</i>	

Certificat de la trésorière numéro 2232

Adoptée.

RÈGLEMENTS, DÉROGATIONS MINEURES & PIIA

A-2011-49 **Avis de motion - Règlement 766 décrétant l'achat de nouveaux logiciels financiers et divers équipements informatiques et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt n'excédant pas 520 000 \$ pour en acquitter le coût**

Avis de motion est donné par monsieur le Conseiller Francis Rinfret

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 766 décrétant l'achat de nouveaux logiciels financiers et divers équipements informatiques et décrétant à cette fin, une dépense et un emprunt n'excédant pas 520 000 \$ pour en acquitter le coût.

A-2011-50 Avis de motion, Règlement 767 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Varennes

Avis de motion est donné par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 767 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Varennes.

2011-320 Adoption – Projet de règlement 767 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Varennes

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le projet de règlement 767 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Varennes.

Adoptée.

A-2011-51 Avis de motion, Règlement 707-25 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de modifier la norme relative à la hauteur maximale des bâtiments principaux dans la zone H-450

Avis de motion est donné par madame la Conseillère Brigitte Collin

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 707-25 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de modifier la norme relative à la hauteur maximale des bâtiments principaux dans la zone H-450.

2011-321 Adoption, Premier projet de règlement 707-25 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de modifier la norme relative à la hauteur maximale des bâtiments principaux dans la zone H-450

Il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le premier projet de règlement numéro 707-25 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de modifier la norme relative à la hauteur maximale des bâtiments principaux dans la zone H-450 soit et est adopté.

Adoptée.

2011-322 Adoption, Second projet de règlement numéro 707-23 modifiant le règlement de zonage 707 afin de :

- remplacer les usages commerciaux et industriels actuellement autorisés dans la zone C-459 par des usages résidentiels;
- réduire le périmètre de la zone C-459 pour permettre l'agrandissement de la zone P-430 (parc);

- subdiviser la partie résiduelle de la zone C-459 en cinq zones afin de spécifier la typologie et les normes applicables aux usages résidentiels autorisés dans ces zones;
- permettre les implantations de type jumelées pour les habitations trifamiliales autorisées dans la zone H-465 et définir les dimensions de terrain et les normes applicables à ce type d'habitations (Baronnie/Picardie)

Il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin, appuyé par madame la Conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le second projet de règlement numéro 707-23 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de :

- remplacer les usages commerciaux et industriels actuellement autorisés dans la zone C-459 par des usages résidentiels;
 - réduire le périmètre de la zone C-459 pour permettre l'agrandissement de la zone P-430 (parc);
 - subdiviser la partie résiduelle de la zone C-459 en cinq zones afin de spécifier la typologie et les normes applicables aux usages résidentiels autorisés dans ces zones;
 - permettre les implantations de type jumelées pour les habitations trifamiliales autorisées dans la zone H-465 et définir les dimensions de terrain et les normes applicables à ce type d'habitations
- soit et est adopté.

Adoptée.

2011-323 Adoption, Second projet de règlement 707-24 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'augmenter le nombre de logements autorisés par terrain dans la zone H-408 située sur la rue de l'Aqueduc, permettre la construction de deux bâtiments principaux sur un même terrain, modifier les normes d'implantation des bâtiments principaux et les exigences quant aux dimensions minimales des terrains dans cette zone

Il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le second projet de règlement numéro 707-24 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'augmenter le nombre de logements autorisés par terrain dans la zone H-408 située sur la rue de l'Aqueduc, permettre la construction de deux bâtiments principaux sur un même terrain, modifier les normes d'implantation des bâtiments principaux et les exigences quant aux dimensions minimales des terrains dans cette zone soit et est adopté.

Adoptée.

2011-324 Adoption, Règlement 706-3 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 706 afin de modifier l'affectation du sol « industrielle modérée », dans le secteur compris entre la rue Théodore-Robitaille et la montée de Picardie, par une affectation « habitation »

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 706-3 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 706 afin de modifier l'affectation du sol « industrielle modérée», dans le secteur compris entre la rue Théodore-Robitaille et la montée de Picardie, par une affectation « habitation ».

Adoptée.

2011-325 Adoption, Règlement numéro 707-21 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de réduire les exigences minimales quant aux dimensions des lots dans la zone A-302

Attendu qu'aucune personne intéressée ayant le droit de déposer une demande d'approbation référendaire ne s'est manifestée dans les délais légaux ;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville adopte le règlement numéro 707-21 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de réduire les exigences minimales quant aux dimensions des lots dans la zone A-302.

Adoptée.

2011-326 Adoption, Règlement 707-22 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de bonifier la liste des usages autorisés dans les zones I-221 et I-231 et afin de modifier les normes relatives à l'implantation des bâtiments principaux, les dimensions minimales des lots et les dispositions concernant l'entreposage extérieur dans ces zones

Attendu qu'aucune personne intéressée n'ayant le droit de déposer une demande d'approbation référendaire ne s'est manifestée dans les délais légaux ;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville adopte le règlement numéro 707-22 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de bonifier la liste des usages autorisés dans les zones I-221 et I-231 et afin de modifier les normes relatives à l'implantation des bâtiments principaux, les dimensions minimales des lots et les dispositions concernant l'entreposage extérieur dans ces zones.

Adoptée.

2011-327 Modifications - Règlement numéro 732 décrétant des travaux de réfection des rues Vincent, St-Charles, St-Joseph et Jodoin et décrétant à cette fin, un emprunt et des dépenses n'excédant pas 2 970 000 \$ pour en acquitter le coût

Attendu que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire demande certaines modifications au règlement d'emprunt en titre;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le règlement 732 soit amendé par l'ajout d'un second paragraphe à la suite du paragraphe existant de l'article 11, libellé comme suit :

« Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention ».

Adoptée.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après. Sur une question de l'assistance, monsieur le maire Martin Damphousse confirme que le bâtiment est déjà construit.

**2011-328 Dérogation mineure n° 1060-04-9352
Régularisation marge avant – 108, rue Marc-Aurèle Fortin**

Considérant la demande de dérogation mineure présentée par le requérant afin de permettre la régularisation de la marge avant ;

Considérant qu'en vertu de la résolution C.C.U.E.11-08-44, adoptée le 17 août 2011, le Comité Consultatif d'Urbanisme et d'Environnement a donné un avis favorable à cette demande ;

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève*, édition du 14 septembre 2011, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à la présente demande ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte et accorde la demande de dérogation mineure n° 1060-04-9352 à l'effet de réduire la marge avant minimale à 5,7m au lieu de 6m, afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal sis au 108, rue Marc-Aurèle-Fortin, le tout tel qu'illustré au plan UR-2011-3025A5.

Le terrain porte le numéro de lot 130-237 du cadastre officiel de la paroisse de Varennes, dans la zone H-436.

Adoptée.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après. Aucune question.

**2011-329 Dérogation mineure n° 1060-16-2740
Régulariser la superficie d'une enseigne murale
2444, boul. René-Gaultier – Zone C-476 (Yoga Vitalité)**

Considérant la demande de dérogation mineure présentée par le requérant afin de régulariser la superficie d'une enseigne murale ;

Considérant qu'en vertu de la résolution C.C.U.E.11-08-45, adoptée le 17 août 2011, le Comité Consultatif d'Urbanisme et d'Environnement a donné un avis favorable à cette demande ;

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève*, édition du 14 septembre 2011, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à la présente demande ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Brigitte Collin, appuyé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte et accorde la demande de dérogation mineure numéro 1060-16-2740 à l'effet de permettre l'installation d'enseignes murales dont la superficie atteint 15,5m² alors que l'article 362 du règlement de zonage 707 limite cette superficie à 10m², pour la suite # 114 de l'immeuble sis au 2444, boulevard René-Gaultier, le tout tel qu'illustré aux plans UR-2011-3030A4 et UR-2011-3030A5.

Le terrain porte les numéros de lots 69-343-1, 69-410 et 72-169-P du cadastre officiel de la paroisse de Varennes, dans la zone C-476.

Adoptée.

**2011-330 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 0960-32-0802
Modifications au vestibule de la façade principale
Maison Grise, 50 rue de la Fabrique - Lot 78-1-2**

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'Urbanisme et d'Environnement, résolution numéro C.C.U.E. 11-08-48 du 17 août 2011 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter, tel que présenté par le requérant, le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) n° 0960-32-0802 autorisant de modifier la résolution 2011-081, adoptée le 14 mars 2011, afin d'autoriser les modifications proposées au vestibule de la façade principale du bâtiment construit sur le lot 78-1-1 (Maison Grise), et ce conformément au plan UR-2011-3003A15.

Adoptée.

**2011-331 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 1156-27-6789
Modification à l'aménagement extérieur - Lots 271-P et 272-1
590, boul. Lionel-Boulet (Groupe Laguë inc.)**

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'Urbanisme et d'Environnement, résolution numéro C.C.U.E. 11-09-50 du 14 septembre 2011 ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter, tel que présenté par le requérant, le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) n° 1156-27-6789 autorisant les modifications proposées à l'aménagement du terrain en cour avant de l'immeuble sis au 590, boul. Lionel-Boulet, dans la zone I-227 et que la résolution 2010-163 soit modifiée en conséquence, le tout conformément au plan réalisé par M. Pierre O. Binette, architecte paysagiste, le 15 novembre 2010, sous réserve que des arbres soient ajoutés dans le terre-plein gazonné proposé sur le plan, à la limite latérale nord-ouest du terrain.

Adoptée.

CONTRATS

**2011-332 Transport de neige – Hiver 2011/2012
Adjudication des contrats :
Les Entreprises RDL (2000) inc. & Benvas Excavation inc.**

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour le transport de neige pour la saison 2011-2012 ;

Considérant la réception de deux soumissions :

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur des Travaux publics en date du 28 septembre 2011;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De partager le contrat de transport de neige pour la saison 2011-2012 entre les deux soumissionnaires conformes, comme suit :

- *Les Entreprises RDL (2000) inc.* de Varennes, pour un montant maximum de 16 000 \$, plus taxes, pour 2 camions ;
- *Benvas Excavation inc.* de Varennes, pour un montant maximum de 25 500 \$, plus taxes, pour 3 camions.

Il est de plus résolu que le conseil autorise à cet effet un transfert budgétaire au montant de 10 000 \$, tel que montré à un document préparé par la trésorière.

Certificat de la trésorière numéro 2234 (pour 2011)

Adoptée.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2011-333 Nomination des maires suppléants

Il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la fonction de maire suppléant soit attribuée pour des périodes de trois mois, de la façon suivante :

Période	Maire suppléant
Novembre, décembre 2011 et janvier 2012	M. le conseiller Joël Beauchemin
Février, mars et avril 2012	M ^{me} la conseillère Lyne Beaulieu
Mai, juin et juillet 2012	M. le conseiller Francis Rinfret
Août, septembre et octobre 2012	M. le conseiller Denis Le Blanc
Novembre, décembre 2012 et janvier 2013	M. le conseiller Bruno Desjarlais
Février, mars et avril 2013	M ^{me} la conseillère Natalie Parent
Mai, juin et juillet 2013	M. le conseiller Gaétan Marcil
Août, septembre et octobre 2013	M ^{me} la conseillère Brigitte Collin

Adoptée.

2011-334 Vente de volumes les 5 & 6 novembre 2011 Bibliothèque municipale de Varennes

Considérant le rapport de recommandation de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 12 septembre 2011 ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal autorise la Chef de division, bibliothèque, à procéder à une vente de volumes et revues le samedi 5 novembre 2011 de 13 h à 16 h 30 et le dimanche 6 novembre 2011, de 10 h à 13 h 30, à l'école du Carrousel, au 230, rue Suzor-Côté, Varennes.

Il est de plus résolu que la Chef de division, bibliothèque, soit autorisée à offrir gratuitement les revues et volumes non vendus à des organismes communautaires.

Adoptée.

20 h 26 : Madame la conseillère Lyne Beaulieu déclare un intérêt personnel et sort de la salle, son fils étant impliqué dans le rapport du mouvement du personnel.

**2011-335 Mouvement du personnel
Permanent, régulier, auxiliaire et occasionnel**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal accepte et confirme le *Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire et occasionnel* numéro MP-2011-10 préparé et rédigé par la division des Ressources humaines en date du 28 septembre 2011.

Adoptée.

20 h 27 : Madame la conseillère Lyne Beaulieu réintègre son siège.

2011-336 Assurance collective – Renouvellement 2011-2012

ATTENDU que le Groupe Financier AGA inc. a déposé son rapport de renouvellement face aux conditions financières du régime d'assurance collective de la Ville de Varennes ;

ATTENDU que le Groupe Financier AGA inc. confirme dans son rapport que les conditions financières proposées par l'assureur (SSQ Groupe Financier), pour la période du 1^{er} octobre 2011 au 30 septembre 2012, sont justifiées;

ATTENDU que le Groupe Financier AGA inc. indique clairement dans son rapport que l'assureur respecte intégralement ses engagements financiers garantis lors du dépôt de sa soumission;

ATTENDU que le contrat actuel avec l'assureur en est à sa troisième année pour une durée maximale de cinq (5) ans;

ATTENDU que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des conditions de renouvellement du contrat d'assurance collective des employés de la ville de Varennes et qu'ils jugent opportun de les accepter ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le Conseil municipal accepte les conditions de renouvellement présentées par SSQ Groupe Financier concernant l'assurance collective des employés de la Ville de Varennes pour la période du 1^{er} octobre 2011 au 30 septembre 2012, au montant de 391 172 \$, taxes incluses.

Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Stéphan Marceau du Groupe Financier AGA inc.

Adoptée.

**2011-337 Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Ste-Julie, St-Amable
Approbation des prévisions budgétaires 2012**

Attendu que le 22 septembre 2011, le Conseil d'administration de la R.I.E.P. a adopté son budget pour l'exercice financier 2012 (résolution 11-4280) ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil approuve les prévisions budgétaires 2012 de la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable, montrant des revenus et des dépenses de 4 456 940 \$, dont un montant de 1 766 402 \$ est réservé à la Ville de Varennes.

Adoptée.

**2011-338 Appel d'offres services professionnels - Élaboration des plans et devis & surveillance des travaux pour la construction d'une rue industrielle (d'environ 1 000 mètres linéaires) dans le cadre d'un futur parc industriel (A-30 et boulevard Lionel-Boulet)
Approbation des critères de qualité**

Il est proposé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver la grille de pointage et les critères de qualité et leur pondération qui sont annexés à la présente comme annexe A, pour un appel d'offres de services professionnels pour l'élaboration des plans et devis & surveillance des travaux pour la construction d'une rue industrielle (d'environ 1 000 mètres linéaires) dans le cadre d'un futur parc industriel, à l'intersection de l'A-30 et du boulevard Lionel-Boulet.

Adoptée.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Demande de baisse de la limite de vitesse sur le chemin du Petit-Bois
- Demande d'installation d'arrêts ou d'un feu de circulation à l'intersection du chemin du Petit-Bois et de la rue Jules-Phaneuf
- Demande d'abaisser la vitesse permise sur la montée du Lac
- Montant des surplus accumulés
- Demande de publication des dates des séances publiques dans la Chronique municipale
- Interrogation sur un appel d'offres pour lequel un seul soumissionnaire a déposé
- État des travaux au nouveau terminal d'autobus de Sorel-Tracy
- Circuits d'autobus dans le Vieux-Varennes
- Avancement du projet de développement résidentiel du golf
- Demande de fermeture des jeux d'eau à une date plus hâtive afin d'éviter le gaspillage.

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire lève l'assemblée à 21 h 15.

Le maire,

*Le directeur des Services juridiques et
greffier,*

Martin Damphousse

Me Marc Giard, OMA